

## Commune de MANTRY (39310)

### Cartographie du risque « mouvements de terrain » (PPRn de Mantry)

#### A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La commune de Mantry est située entre les vallées de la Seille et de la Brenne, en bordure du plateau jurassien. Le relief, constitué de buttes et de vallons, correspond à une succession de plissements orientés nord-sud découpés par un système de failles de même orientation.

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires compacts qui constituent les reliefs mais sans présenter de falaises abruptes
- Les marnes et marno calcaires dans les vallons
- Les affleurements de grès ou de dolomie.

Les risques sont liés à deux types de mouvements recensés ou potentiels : l'instabilité des terrains marneux (glissements superficiels sur les pentes aggravés en présence d'eau), et les chutes de blocs et instabilité d'éboulis calcaires. On peut également relever des phénomènes karstiques avec la formation de dolines ou de cavités sur les plateaux calcaires (secteur de Mauffans).

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs de mouvements effectifs reconnus ou soumis à fort risque de glissement sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs à mouvements possibles ou prévisibles mais maîtrisables sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3.

#### B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (3 planches)

##### Légende du plan de zonage

Zone 1 : risque majeur

Zone 2 : risque maîtrisable

Zone 3 : risque négligeable